

Relais Petite Enfance de MONTEBOURG

Règles de vie

Les matinées proposées par le RPE ont pour objectif d'offrir aux enfants un espace de jeu et d'éveil, et de se familiariser en douceur avec la vie en collectivité.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, c'est également un espace de rencontre et d'échange qui permet de rompre l'isolement.

Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement du groupe, il est important de respecter les règles définies dans ce document.

➤ Déroulement de la matinée

9h00-9h45	accueil et jeux libres
9h45-10h00	goûter
10h00-10h15	regroupement avec comptines ou histoires
10h15-10h45	une activité à thème est proposée aux enfants.
10h45- 11h30	jeux libres et café.
11h30-12h00	rangement de la salle d'activité.



Les horaires sont donnés à titre indicatif, le déroulement de la matinée peut varier en fonction de différents facteurs.

➤ L'accueil

- L'accueil s'effectue à **partir de 9h00**.
Il est préférable de ne pas arriver avant, pour permettre à l'animatrice d'installer les lieux et d'accueillir les enfants de manière optimale.
- Les poussettes doivent rester à l'extérieur de la salle d'activité (hall d'accueil ou nef) mais ne doivent pas encombrer le passage.
- A l'entrée de la salle, des porte- manteaux et des petits casiers sont à disposition des enfants et des adultes. Chacun est invité à ôter ses chaussures (hormis les enfants non marcheurs) pour préserver l'hygiène des lieux.
Les casiers peuvent être utilisés librement pour ranger chaussons, chaussures ou laisser du matériel au Relais.
- Pour son confort et son bien-être, l'enfant devra arriver reposé, changé, habillé et nourri quand cela est possible.

- On peut solliciter l'enfant pour dire bonjour et au revoir. Cependant un temps d'adaptation aux lieux et aux personnes peut être nécessaire. Il convient donc de ne pas le forcer.
- Pour faciliter une arrivée en douceur, chaque assistant(e) maternel(le) peut accompagner les enfants qu'elle accueille vers les jeux mis à leur disposition.

➤ Le goûter



- Lors de chaque matinée, un goûter est servi aux enfants. Celui-ci est composé de produits variés (laitages, fruits, pain...), fourni par le RPE.
- Les anniversaires sont fêtés une fois par mois. A l'occasion, un gâteau ou des friandises peuvent être apportés par les enfants concernés, avec l'accord des parents.

- Lors du goûter, il est demandé aux enfants de rester assis pour boire ou manger.
- Le goûter doit être proposé mais pas imposé. Le but est la découverte du goût et le partage d'un moment de convivialité.
- Si il/elle n'est pas occupé(e) avec un autre enfant, l'assistant(e) maternel(le) pourra participer activement à ce moment, ainsi qu'au rangement et au nettoyage.

➤ Les comptines et les histoires.

Un temps de regroupement est proposé, afin de permettre un retour au calme, avant les activités.

- Durant ce moment, la participation des assistant(e)s maternel(le)s est la bienvenue.
- De même, il est important d'éviter les bavardages entre adultes pendant les temps de chansons ou d'histoires, pour ne pas perturber l'attention des enfants.

➤ Les activités

Lors de chaque matinée, une activité est mise en place pour les enfants : activité sensorielle, manuelle, motricité...

- Il est nécessaire de ne pas imposer à l'enfant une activité à laquelle il n'aurait pas envie de participer.

Il est toutefois important de lui proposer systématiquement cette activité, et de rester près de lui pendant toute sa durée

- Dans la mesure du possible, l'enfant devra faire son activité seul, l'essentiel étant le plaisir pris, la découverte et non le résultat obtenu.

Si l'enfant n'est pas en capacité de réaliser l'activité, **l'adulte ne devra pas la faire à sa place.**



➤ Salle de repos

- Une salle de repos est à disposition pour les bébés qui auraient besoin d'un temps de sommeil.
- 2 lits bébés y sont installés et équipés de draps housses. Les turbulettes ne sont pas fournies.

➤ Le temps café

Un café est proposé en fin de matinée. Le service et le rangement sont pris en charge par les assistant(e)s maternel(le)s.

Ce moment peut également être un temps d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s.

Toutefois, il ne doit pas être prolongé et l'attention envers les enfants doit rester prioritaire.

➤ Les jeux libres

Des temps de jeux libres sont proposés aux enfants tout au long de la matinée.

Les jeux libres permettent à l'enfant de développer ses capacités et sa créativité, mais favorisent aussi la confiance en soi et l'autonomie.

Ces temps nécessitent la présence de l'adulte auprès des enfants. Il est important que les assistant(e)s maternel(le)s se dispersent dans la pièce, afin d'assurer une surveillance des enfants, de les observer et de répondre à leurs sollicitations.

Une présence physique auprès des bébés (tapis) est également indispensable, afin de garantir leur sécurité, de les rassurer, mais aussi de les accompagner dans leurs 1ères découvertes.

Il n'est pas interdit aux plus grands d'aller sur le tapis des bébés car les interactions entre petits et grands sont essentielles. Toutefois, ces échanges doivent s'effectuer dans le calme, être supervisés par un adulte et limités dans le temps.



➤ Règles générales

▪ Activités sur inscription

- Pour des raisons de sécurité et de confort, l'effectif dans la salle du RPE est limité à 18/20 enfants. L'inscription est donc obligatoire. Des bulletins sont fournis dans le journal du relais. Le retour des inscriptions peut se faire par mail, par SMS ou par coupon papier.
- Les assistant(e)s maternel(le)s non inscrit(e)s ne pourront pas être accepté(e)s aux matinées d'éveil.
- L'assistant(e) maternel(le) inscrit(e) s'engage à contacter l'animatrice pour signaler tout changement (absence, enfant supplémentaire....), avant de se rendre au Relais.
- Lors de certaines matinées (éveil musical, médiathèque...), il est important de respecter les horaires afin de ne pas perturber l'activité en cours par un éventuel retard.

▪ Maladie

L'enfant malade ou contagieux ne pourra pas être accueilli lors des temps d'éveil, pour son propre confort et pour celui des autres.



▪ Accueil des périscolaires

Les périscolaires ne pourront pas être accueillis lors des matinées d'éveil.

Des exceptions peuvent avoir lieu, uniquement avec l'accord préalable de la responsable.

▪ Responsabilité de l'assistant(e) maternel(le)

Chaque assistant(e) maternel(le) est responsable des enfants qu'il/elle accueille durant toute la matinée.

Il/elle doit donc rester physiquement présent(e) auprès d'eux durant toutes les activités proposées : jeux libres, chansons, goûter, atelier dirigé.

En cas d'absence de courte durée, il est nécessaire de prévenir la responsable du relais ou une autre assistante maternelle pour veiller sur les autres enfants présents.

▪ La place des adultes

- Chacun devra avoir un comportement positif, agréable et respectueux envers les enfants et les autres adultes. On évitera donc le jugement.

- En présence des enfants, **les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges**, et éviter de s'étendre sur des sujets personnels. De même, ils seront vigilants quant au vocabulaire employé.

- Ils sont également tenus à **un devoir de discrétion** et doivent veiller à la confidentialité de ce qui se dit.

La vie privée de l'enfant et de sa famille doivent être respectées.

Si besoin, il est possible de demander à la responsable de se voir en aparté pour discuter d'éventuelles difficultés ou questions.

- Il est important d'être attentif aux autres, de s'écouter et de limiter le volume sonore pour le bien-être de tous.

Il est par exemple préférable d'aller chercher l'enfant ou de s'approcher de lui pour lui parler, plutôt que de l'appeler à distance.



- L'utilisation des téléphones portables doit être exceptionnelle.

Ils peuvent être utilisés, de façon raisonnable, pour prendre quelques photos, mais ils seront de préférence laissés au vestiaire, et placés en silencieux ou en vibreur.

- Les besoins et les différences des enfants devront être pris en compte de façon bienveillante. L'adulte répondra ainsi aux manifestations agressives (conflits), aux pleurs ou aux sollicitations des enfants de façon calme et réfléchi.

▪ Divers

- Le RPE est ouvert à tous les assistants maternels, il est donc important de favoriser l'intégration des nouveaux participants.
- Chacun arrive et repart librement selon ses disponibilités et selon le rythme des enfants. Il est cependant conseillé d'arriver avant le début de l'activité proposée, pour permettre à l'enfant d'avoir un temps de jeu et de s'approprier les lieux.
- Si elles en ont la possibilité, les assistant(e)s maternel(le)s pourront s'investir dans le nettoyage et le rangement, la priorité restant d'être attentifs aux enfants accueillis.

➤ Le rôle de la responsable

- La responsable est chargée de l'installation, de l'organisation et de l'animation pendant la matinée. Elle ne peut en aucun cas remplacer l'assistant(e) maternel(le). Elle peut néanmoins intervenir si besoin en soutien à l'assistant(e) maternel(le).
- La responsable est garante du cadre lors des matinées d'éveil. Elle veille au respect des horaires, des lieux et des personnes.
- Elle reste à l'écoute des demandes, remarques et difficultés rencontrées par les assistant(e)s maternel(le)s et se tient à leur disposition à tout moment pour en discuter.
- Le Lundi matin et le Jeudi matin l'animatrice peut être contactée au numéro suivant : 06 30 74 24 78.

Fait à Montebourg, le 6/12/2024

Elvire MORAND

✂-----

Coupon à retourner au Relais Petite Enfance

Nom- Prénom de l'assistant(e) maternel(le) :

☐ J'ai lu les règles de vie du Relais Petite Enfance et je m'engage à les respecter lors des matinées d'éveil.

Si vous avez des remarques ou des réserves sur le contenu du document, merci de le noter ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

Fait à Le

Signature